

FLAVESCENCE INFO

N°3
Juillet 2023

Bulletin d'information du

G DON
DES
BORDEAUX

CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE, PROSPECTONS !



LE GDON ENTRE EN ACTION !

p.2

DATES DU TRAITEMENT SUR ADULTES

p.3

PROGRAMME D' ACTIONS 2023

p.4

crédit photo : ©Alban Gilbert
crédit graphique : ©Clémentine Manon

10 PIEGEURS

suivent le réseau de pièges chaque semaine et comptent le nombre d'insectes piégés. Ces relevés déterminent si le traitement adulticide est à réaliser ou non.

PROTEGER LES ABEILLES

Le traitement insecticide doit être fait en l'absence d'abeilles. Si les adventices ou les couverts végétaux sont en fleurs, il faut les détruire avant.

LA CICADELLE

Les adultes sont visibles : ils mesurent 5-6 mm, ont un dessin caractéristique de couleur violet-marron sur les ailes et deux points noirs au bout des ailes.

UN DOUTE SUR UN PIED ?

Des feuilles rouges (cépages rouges) ou jaunes (cépages blancs), des grappes absentes ou sèches sur une partie ou la totalité du pied ? Contactez-nous !

A VENIR

Le prochain bulletin du 28 juillet concernera le déclenchement du traitement contre les adultes dans les communes listées p.3.

LE GDON ENTRE EN ACTION!

AGENDA

Comptage des larves :
du 19 au 30 juin

Pose des pièges :
du 10 au 21 juillet
Relevé des pièges :
du 24 juillet au 11 août
Retrait des pièges :
du 7 au 11 août

Prospection :
du 9 août à fin octobre

PROSPECTION

Lorsque les symptômes seront clairement visibles en août, le GDON mettra en place des prospections. Des équipes de 6 à 10 prospecteurs, formés à la reconnaissance des maladies, passeront à pied dans les vignes pour repérer les ceps symptomatiques et prélèveront des feuilles pour une analyse de confirmation en laboratoire. L'objectif est d'éviter l'apparition de nouveaux foyers et de contenir la maladie en agissant tôt, dès le repérage des pieds malades. N'hésitez pas à nous contacter pour tout pied suspect, nous nous déplacerons pour vous accompagner.

COMPTAGE DES LARVES

Votre GDON compte les larves des cicadelles en retournant les feuilles de 25 pieds de vigne par parcelle. L'objectif est de vérifier l'efficacité des traitements larvicides et de déclencher un traitement à l'échelle d'une exploitation si nécessaire.

Le but est d'éviter le déclenchement de l'aldulticide sur une plus grande zone lors du piégeage.

SUIVI DES PIEGES DANS LES COMMUNES

Le GDON installe un réseau de pièges de façon aléatoire ou ciblée sur des zones infectées. L'objectif est de vérifier l'efficacité des traitements larvicides et d'éviter un traitement sur les communes ayant peu ou pas de cicadelles. Les trois bulletins suivants, diffusés en juillet et août, indiqueront où il est nécessaire de traiter contre les cicadelles adultes.

DERNIER TRAITEMENT ENTRE LE 17 JUILLET ET LE 21 AOUT



En viticulture biologique, tous les traitements ont déjà été effectués.

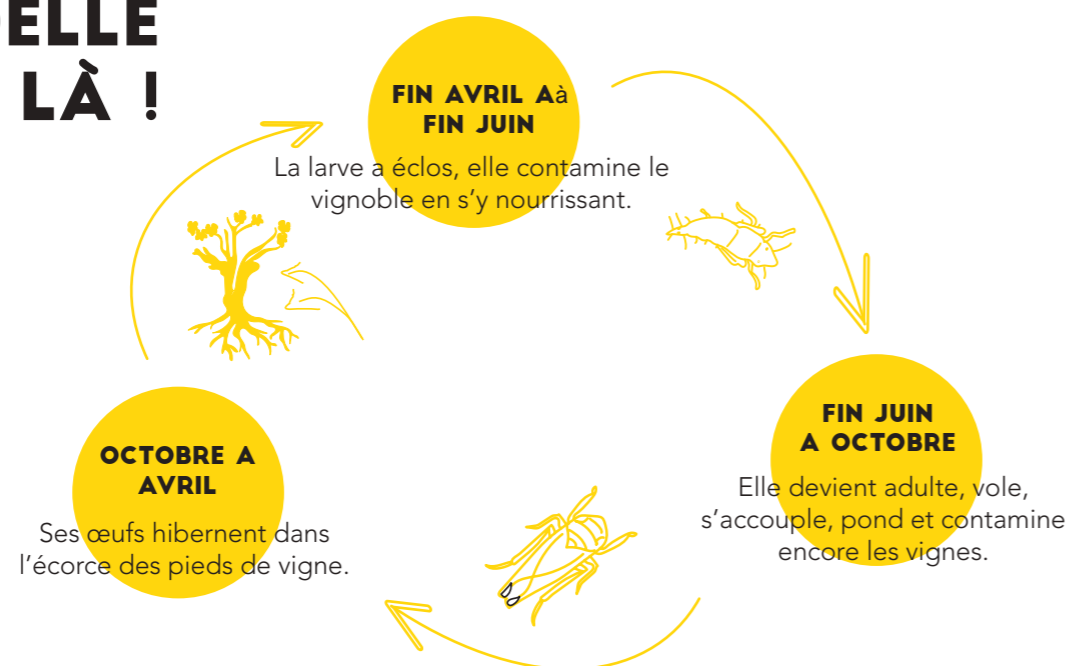
Obligatoire sur ces communes :

BASSANNE - BOURDELLES - CASTELMORON-D'ALBRET - LADOS - LAVAZAN - LORMONT - MARIMBAULT - NOAILLAC - ST MACAIRE

Si nécessaire suite au piégeage (cf. Flavescence Info des 28 juillet, 4 et 11 août) sur ces communes :

ABZAC - AILLAS - AMBARES-ET-LAGRAVE - AMBES - ANGLADE - ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - ARVEYRES - ASQUES - AURIOLLES - AUROS - BAGAS - BAIGNEAUX - BARIE - BARON - BASSENS - BAURECH - BAZAS - BEGUEY - BELLEBAT - BELLEFOND - BERSON - BERTHEZ - BEYCHAC-ET-CAILLAU - BIEUJAC - BIRAC - BLAIGNAC - BLASIMON - BLAYE - BLESIGNAC - BONNETAN - BONZAC - BOSSUGAN - BOULIAC - BRANNE - BRANNENS - BROUQUEYRAN - CABARA - CADARSAC - CADILLAC - CADILLAC-EN-FRONSADAIS - CAMARSAC - CAMES - CAMBLANES-ET-MEYNAC - CAMIAC-ET-SAINT-DENIS - CAMIRAN - CAMPUGNAN - CAPIAN - CAPLONG - CARBON-BLANC - CARDAN - CARIGNAN-DE-BORDEAUX - CARS - CARTELEGUE - CASSEUIL - CASTELVIEL - CASTETS-ET-CASTILLON - CAUDROT - CAUMONT - CAZATS - CAZAUGITAT - CENAC - CESSAC - CIVRAC-SUR-DORDOGNE - CLEYRAC - COIMERES - COIRAC - COURPIAC - COURS-DE-MONSEGUR - COURS-LES-BAINS - COUTRAS - COUTURES - CREON - CROIGNON - CUBZAC-LES-PONTS - DAIGNAC - DARDENAC - DAUBEZE - DIEULVOL - DONZAC - DOULEZON - ESCOUSSANS - ESPIET - EYNESE - EYRANS - FALEYRAS - FARGUES-SAINT-HILAIRE - FLAUJAGUES - FONTET - FOSSES-ET-BALEYSSAC - FOURS - FRONSAC - FRONTENAC - GABARNAC - GALGON - GAURIAGUET - GENERAC - GENISSAC - GENSAC - GIRONDE-SUR-DROPT - GORNAC - GOURS - GREZILLAC - GRIGNOLS - GUILLAC - HAUX - HURE - IZON - JUGAZAN - JUILLAC - LA LANDE-DE-FRONSAC - LA REOLE - LA RIVIERE - LA ROUILLE - LA SAUVE - LABESCAU - LADAUX - LAMOTHE-LANDERRON - LANDERROUAT - LANDERROUET-SUR-SEGUR - LANGOIRAN - LAPOUYADE - LAROQUE - LATRESNE - LE FIEU - LE NIZAN - LE PIAN-SUR-GARONNE - LE POUT - LE PUY - LE TOURNE - LES BILLAUX - LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES - LES ESSEINTES - LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES - LES PEINTURES - LESTIAC-SUR-GARONNE - LIGNAN-DE-BAZAS - LIGNAN-DE-BORDEAUX - LIGUEUX - LISTRAC-DE-DUREZE - LOUBENS - LOUPES - LOUPIAC - LOUPIAC-DE-LA-REOLE - LUGAIGNAC - LUGASSON - LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY - MADIRAC - MARANSIN - MARCENAI - MARGUERON - MARSAS - MARTRES - MASSELLES - MASSUGAS - MAURIAC - MAZION - MERIGNAS - MESTERRIEUX - MONGAUZY - MONPRIMBLANC - MONSEGUR - MONTAGOUJIN - MONTIGNAC - MONTUSSAN - MORIZES - MOUILLAC - MOULIETS-ET-VILLEMARTIN - MOULON - MOURENS - NAUJAN-ET-POSTIAC - NERIGEAN - NEUFFONS - OMET - PAILLET - PELLEGRUE - PERISSAC - PESSAC-SUR-DORDOGNE - PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS - PEUJARD - PINEUILH - PLASSAC - PLEINE-SELVE - POMPIGNAC - PONDAURAT - PORCHERES - PORTE-DE-BENAUZE - PUJOLS - PUYBARBAN - PUYNORMAND - QUINSAC - RAUZAN - RIMONS - RIOCAUD - RIONS - ROMAGNE - ROQUEBRUNE - RUCH - SABLONS - SADIRAC - SAILLANS - SAINT-AIGNAN - SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC - SAINT-ANDRE-DU-BOIS - SAINT-ANDRE-ET-APPELLES - SAINT-ANDRONY - SAINT-ANTOINE-DU-QUEYRET - SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE - SAINT-AUBIN-DE-BLAYE - SAINT-AUBIN-DE-BRANNE - SAINT-AVIT-DE-SOULEGE - SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE - SAINT-BRICE - SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX - SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE - SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE - SAINT-CIERS-D'ABZAC - SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE - SAINT-COME - SAINT-DENIS-DE-PILE - SAINTE-CROIX-DU-MONT - SAINTE-EULALIE - SAINTE-FLORENCE - SAINTE-FOY-LA-LONGUE - SAINTE-GEMME - SAINTE-RADEGONDE - SAINTE-TERRA - SAINT-EXUPERY - SAINT-FELIX-DE-FONCAUDE - SAINT-FERME - SAINT-GENES-DE-FRONSAC - SAINT-GENES-DE-LOMBAUD - SAINT-GENIS-DU-BOIS - SAINT-GERMAIN-DE-GRAVE - SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE - SAINT-GERMAIN-DU-PUCH - SAINT-GERVAIS - SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES - SAINT-HILAIRE-DE-LA-NOAILLE - SAINT-HILAIRE-DU-BOIS - SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC - SAINT-LAURENT-DU-BOIS - SAINT-LAURENT-DU-PLAN - SAINT-LEON - SAINT-LOUBERT - SAINT-LOUBES - SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND - SAINT-MAIXANT - SAINT-MARTIAL - SAINT-MARTIN-DE-LAYE - SAINT-MARTIN-DE-LERM - SAINT-MARTIN-DE-SESCAS - SAINT-MARTIN-DU-BOIS - SAINT-MARTIN-DU-PUY - SAINT-MARTIN-LACAUSSADE - SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES - SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC - SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE - SAINT-PALAIS - SAINT-PAUL - SAINT-PEY-DE-CASTETS - SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL - SAINT-PIERRE-D'AURILLAC - SAINT-PIERRE-DE-BAT - SAINT-QUENTIN-DE-BARON - SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG - SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE - SAINT-SAUVEUR-DE-PUYNORMAND - SAINT-SEURIN-DE-CURSAC - SAINT-SEVE - SAINT-SULPICE-DE-GUILLERAGUES - SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS - SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC - SAINT-VINCENT-DE-PAUL - SAINT-VINCENT-DE-PERTIGNAS - SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE - SAINT-VIVIEN-DE-MONSEGUR - SALLEBOEUF - SAUGON - SAUVETERRE-DE-GUYENNE - SAVIGNAC - SAVIGNAC-DE-L'ISLE - SEMENS - SIGALENS - SOULIGNAC - SOUSSAC - TABANAC - TAILLECAVAT - TARGON - TIZAC-DE-CURTON - TRESSSES - VAL-DE-LIVENNE - VAL-DE-VIRVEE - VAYRES - VERAC - VERDELAIS - VILLEGOUGE - VILLENAVE-DE-RIONS - VIRSAC - YVRAC

LA CICADELLE EST LÀ !



LE GDON DANS VOS VIGNES



Le GDON est présent dans vos vignes d'avril à octobre : une personne seule ou en binôme pour le contrôle d'arrachage, les comptages larvaires et le piégeage ; des équipes de 6 à 10 personnes pour la prospection. Vous les reconnaîtrez grâce à leur casquette.

Retrouvez la carte du traitement adulticide sur :

www.gdon-bordeaux.fr

« COMMENT LES PIEGES SONT-ILS PLACES ? »

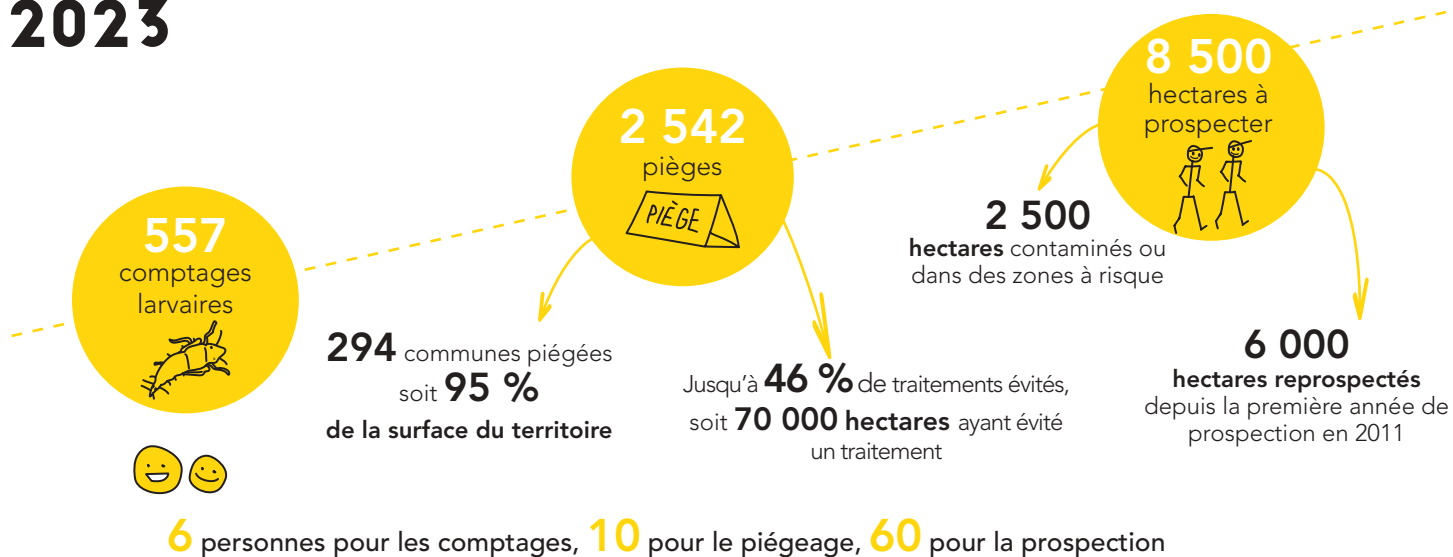
La FREDON définit toutes les règles de pose des pièges jaunes au niveau régional pour pouvoir aménager les traitements sur un territoire. Tous les exploitants d'une commune observent un piège sur au moins l'une de leurs parcelles au fil des années.

Avec 1 piège pour 30 hectares de vignes, les parcelles à risque sont priorisées selon les critères suivants : les parcelles contaminées, les parcelles proches de vignes non cultivées* et les parcelles avec présence ou suspicion de présence de cicadelles.

Un piège avec trop de cicadelles entraîne un traitement sur toutes les sections cadastrales à moins de 500 mètres.

*Une vigne non cultivée étant par définition non traitée, il n'y a pas à prouver ce fait mais elle génère un risque, à mesurer, pour les vignes aux alentours.

PROGRAMME D' ACTIONS 2023



PROSPECTION 2023 SUR VOS COMMUNES

Les communes prospectées sont susceptibles de changer

Du 09 août au 29 septembre

EQUIPES DU GDON

Pourcentage des vignes prospecté sur la commune

ANGLADE 100%	LA REOLE 100%	QUINSAC 100%	ST-LAURENT-D'ARCE 100%
BAYAS 100%	LA RIVIERE 100%	RIONS 100%	ST-LAURENT-DU-PLAN 100%
BRANNE 100%	LAGORCE 100%	SABLONS 100%	ST-MAIXANT 100%
CABARA 100%	LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES 50%	SAILLANS 5%	ST-MARTIN-DE-LAYE 100%
CAMIRAN 100%	MARCENAIS 100%	ST-ANDRE-ET-APPELLES 28%	ST-PIERRE-DE-BAT 100%
CAPLONG 100%	MONSEGUR 100%	ST-CIERS-SUR-GIRONDE 100%	TARNES 100%
COIRAC 100%	MORIZES 100%	STE-CROIX-DU-MONT 48%	TIZAC-DE-LAPOUYADE 100%
COUBEYRAC 100%	MOULIETS-ET-VILLEMARTIN 100%	STE-FOY-LA-LONGUE 100%	+ LES 2 000 HECTARES CONTAMINES EN 2022 SUR 173 COMMUNES
DAIGNAC 100%	MOURENS 100%	STE-RADEGONDE 9%	AVEC LES ETUDIANTS DE LA MFR DE VAYRES
DONNEZAC 100%	NERIGEAN 100%	ST-FELIX-DE-FONCAUDE 100%	VAYRES 62%
ETAULIERS 100%	PINEUILH 52%	ST-GERMAIN-LA-RIVIERE 100%	en septembre
GORNAC 100%	PLASSAC 100%		
GUITRES 100%	POMPIGNAC 100%		

« Pourquoi le GDON vient-il dans mes parcelles sans m'appeler avant ? »

Au cours d'une saison, les équipes du GDON réalisent environ 15 000 observations dans des parcelles de vigne du territoire.

Ce nombre élevé ainsi que la constante adaptation aux événements de terrain (climat, traitements...) rendent inenvisageable le fait de vous avertir individuellement de notre passage.

GDON
DES
BORDEAUX

ensemble contre la flavescence

Sophie Bentéjac

Directrice

Charlotte Labit

Responsable Technique et
Géomatique

1, route de Pasquina
33750 Beychac et Caillau
05 56 85 96 02

gdon@gdon-bordeaux.fr
www.gdon-bordeaux.fr

Financiers :

